Image not found or type unknown

Achat en dessous de la valeur du marché

Par **gonzalez vanessa**, le **04/12/2016** à **22:10**

Bonjour, la tante de ma mère souhaite nous vendre une partie de son terrain pour un prix moitié moins cher par rapport à la valeur actuelle du marché. Pour information, elle n'a pas d'héritiers. Et ma question est de savoir si c'est possible par rapport au fisc? Sinon peut on imaginer qu'elle nous vende la moitié au prix total que nous nous sommes fixés et l'autre moitié en donation de son vivant? je vous remercie d'avance

Par **miyako**, le **04/12/2016** à **22:38**

Bonsoir,
C'est le prix estimé par les domaines qui sert de base au fisc.
Si vous vendez en dessous du marché ,il faudra justifié le pourquoi du comment.
Pour la donation,voyez un notaire qui vous conseillera beaucoup mieux que sur ce forum.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés